

Service Assurance
A.BAYERE/T.CAFIOT
Dossier n°21-037

DÉCISION DU MAIRE

23 / 172

REGLEMENT DE SINISTRE PAR LA SMACL
Local technique et mur percutés par une voiture
Stade Coubertin

Le Maire de la commune de Montgeron,
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations accordées par le Conseil municipal au Maire ;

Vu la délibération N°22/37 du Conseil municipal en date du 4 juillet 2022 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal au Maire, et notamment le point n°8 autorisant Madame le Maire à «Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes» ;

Considérant le sinistre produit le 21/07/2021 au cours duquel un véhicule a percuté et endommagé le mur d'enceinte et le local technique du stade Coubertin ;

Considérant que le sinistre a été déclaré à la SMACL, assureur de la commune ;

Considérant qu'aucune franchise n'est déduite de l'indemnité de remboursement ;

Considérant qu'un premier règlement par virement d'un montant de 2 318.40 € TTC (Deux mille trois cent dix-huit euros et quarante centimes) a déjà été adressé par la SMACL ;

Considérant que la somme de 1 153.20 € TTC (Mille cent cinquante-trois euros et vingt centimes) correspondant aux frais de démolition et déblais, va être versée à la Commune ;

DECIDE

- Article 1 :** D'accepter l'indemnisation de 1 153.20 € TTC pour les frais de démolition et déblais.
- Article 2 :** D'imputer la recette correspondante sur le budget en cours au compte 75888 « Autres ».
- Article 3 :** Le Directeur Général des Services ou la Directrice Générale Adjointe des Services de la commune de Montgeron est chargé(e) de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet et notifiée à(aux) l'intéressé(s).
- Article 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.



Fait à Montgeron, le

03 OCT. 2023


Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile de France